



Communiqué de presse

11 février 2015

La CSD refuse le chantage imposé par les organisations de salariés

Le 11 février 2015, lors de la commission nationale paritaire mixte, traitant des rémunérations conventionnelles dans le déménagement, les organisations de salariés ont annoncé que, même en cas d'accord sur les salaires en déménagement, les autres négociations seraient bloquées jusqu'à ce que la situation du TRM évolue.

Le sujet de l'ouverture des négociations sur la complémentaire santé des salariés a catégoriquement été rejeté de l'ordre du jour. De même, des négociations aussi capitales que celles relevant de la formation professionnelle seraient gelées au détriment des entreprises et des salariés.

Face à cette prise d'otages injustifiée, Thierry Gros, Vice-Président de la CSD et Président de la Commission Sociale a décidé de quitter la table des négociations, regrettant vivement cette situation.

En effet, la CSD privilégie depuis toujours un dialogue équilibré et productif avec tous ses partenaires sociaux, dans l'intérêt de chacun de acteurs du secteur. Thierry Gros en appelle donc à la responsabilité des organisations de salariés pour retrouver un dialogue serein et constructif. " En cette période de crise économique, il est impensable de refuser de dialoguer sur des sujets aussi fondamentaux pour nos salariés et pour l'avenir de nos professions ».

La Chambre Syndicale du Déménagement, fervent moteur historique du dialogue social quel que soit le contexte économique, condamne fermement ce chantage et appelle les organisations de salariés à revoir leur stratégie pour préserver l'habituel déroulement responsable des discussions, qui a toujours fait ses preuves dans le secteur du déménagement.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30
communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur.

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public